

Université Paris-Sorbonne, Professeur Franck Neveu

Repères notionnels et terminologiques

Glossaire des notions portant sur l'unité textuelle exploitables en stylistique

Pour plus de précisions les étudiants pourront se reporter au *Dictionnaire des Sciences du Langage*, Armand Colin, 2004, réédition 2011.

ANAPHORE

À partir du grec *anaphora*, composé de *ana-*, « de bas en haut, en arrière, à rebours, de nouveau », et *-phora* de *phorein*, « porter ». L'anaphore est un des deux modes de réalisation de l'endophore. Le terme désigne une relation référentielle qui s'exerce à l'intérieur du discours entre deux expressions linguistiques, dont l'une, dite *anaphorique* (ou *forme de rappel*), reçoit son interprétation du sens référentiel de l'autre, dite *source de l'anaphore* (ou *antécédent*), qui lui est antéposée (ex. « *Le jour où l'on franchirait le cercle polaire, on fêterait normalement le passage de cette ligne. Ferrer en fut prévenu de manière allusive, sur un ton goguenard et vaguement intimidant, empreint de fatalité initiatique. Il ignore cependant la menace, supposant ce rituel réservé à l'équateur, aux tropiques* », Jean Echenoz).

Une fois cette définition posée, bien des problèmes apparaissent, liés à ce qui est censé être constitutif de la relation endophrorique, notamment, la localisation dans le contexte linguistique du référent de l'expression anaphorique, conception résultant d'une opposition trop stricte entre endophore et exophore. Comme de nombreux linguistes l'ont observé, ce n'est pas le référent de l'anaphorique qui est localisé dans le contexte, mais un syntagme désignant ce référent. En outre, l'anaphore dite associative (ex. *On est arrivé dans un village, l'église était fermée*), ne se conforme pas aux critères standard de la référence endophrorique, dans la mesure où l'expression anaphorique (ici *l'église*) ne renvoie à aucun segment de discours. Le syntagme *un village* ne joue donc pas dans cet exemple le rôle d'un antécédent. Ce qui doit conduire à considérer, comme le fait Denis Apothéloz (1995), que l'expression référentielle n'opère pas sur un segment textuel mais plutôt sur une représentation.

Les typologies de l'anaphore distinguent plusieurs formes d'enchaînements, dont le nombre et la dénomination sont susceptibles de varier de l'une à l'autre. Celle de Denis Apothéloz fournit les critères ici retenus.

L'anaphore fidèle : le référent de la source, préalablement introduit dans le discours, est rappelé par un syntagme nominal défini ou démonstratif dont la tête nominale est identique à celle de l'antécédent (*un livre ← le livre/ce livre*).

L'anaphore infidèle : la tête nominale du syntagme de rappel est différente de celle de l'antécédent, et prend souvent alors une double valeur d'expression désignative et caractérisante, voire résomptive, procédant fréquemment par synonymie, ou par hyperonymie, etc. (ex. *un livre ← le bouquin/ce grimoire/cet opuscule/l'opus/le pavé*).

L'anaphore nominalisante : elle procède par rappel du contenu propositionnel de l'énoncé, ou par rappel de l'acte de langage réalisé par cet énoncé, ce qui conduit à transformer le procès en objet de référence (ex. *Le livre s'est bien vendu... ← La vente s'explique par... ; Comment déterminer l'origine d'un tel phénomène ? L'interrogation subsiste, même après les travaux de... ; Il était bien assis sur la*

selle, mais il semblait ailleurs, comme un parapluie posé sur un vélo. Pas à sa place, quoi. C'est quand j'ai vu briller ses bottes dans l'herbe que j'ai compris. Cette chute est un morceau d'anthologie).

L'anaphore sur syllepse : l'expression anaphorique pronominale entraîne des modifications affectant le genre ou le nombre grammatical de l'antécédent (ex. « *Une femme infidèle, si elle est reconnue pour telle de la personne intéressée, n'est qu'infidèle ; s'il la croit fidèle, elle est perfide* », La Bruyère, exemple emprunté à D. Apothéloz).

L'anaphore associative : elle procède par dépendance interprétative d'un segment à l'égard d'un énoncé antécédent, mais sans coréférence ; l'effet le plus perceptible de cet enchaînement est celui de présomption d'identification référentielle d'une entité qui n'a pas encore été introduite dans le discours ; le ressort sémantique de cet enchaînement associatif est fréquemment la méronymie, ou relation partie/tout (ex. *J'ai amené mon portable aux urgences. Le disque dur a lâché ; Les employés, dès l'ouverture, ont trouvé des taches de sang sur la moquette, et deux vitres brisées. Butin : 10 000 euros. L'homme a été appréhendé quelques heures plus tard*). Comme le précise D. Apothéloz :

La résolution des anaphores associatives est l'un des problèmes auxquels se trouvent confrontés les systèmes d'extraction automatique de connaissances et de simulation du raisonnement « naturel ».

D. Apothéloz, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Droz, 1995.

CARACTÉRISATION

Le terme de *caractérisation* connaît différents emplois en linguistique. Il est utilisé notamment pour assigner une description structurelle à une unité linguistique. Tel verbe est ainsi susceptible de telle ou telle caractérisation syntaxique selon qu'il est construit avec telle ou telle préposition. Le terme de *caractérisation* désigne également une opération linguistique consistant à énoncer les propriétés d'un objet ou d'un procès. Cette opération est réalisée par les adjectifs (ex. *un bureau étroit*), les adverbes (ex. *Caroline marche rapidement*), les syntagmes prépositionnels (ex. *une table à roulettes*), les propositions relatives (ex. *Caroline, qui est musicienne, viendra certainement au concert*). Les unités linguistiques susceptibles de réaliser cette opération peuvent être également engagées dans un mécanisme de détermination, et contribuer à l'identification du référent désigné par le syntagme nominal.

CATAPHORE

À partir du grec *kata*, « en dessous, en arrière », et *phorein*, « porter ». La cataphore est un des deux modes de réalisation de l'endophore. Le terme désigne une relation référentielle qui s'exerce à l'intérieur du discours entre deux expressions linguistiques, dont l'une, référentiellement dépendante, reçoit en apparence rétroactivement son interprétation du sens référentiel de l'autre, qui lui est postposée : ex. *Il n'y a que ça qui l'intéresse, le piano ; Il est arrivé à huit heures, le train.*

La *cataphore* est en fait une relation complexe qui ne saurait être tenue pour une relation strictement inverse de l'anaphore. Ainsi il semble difficile de considérer la contextualisation de ces deux séquences si le référent du pronom *ça* et celui du pronom *il* n'ont pas fait l'objet d'une mention préalable, directe ou indirecte. On est plutôt fondé à tenir ici les expressions référentiellement dépendantes de la cataphore pour des expressions jouissant d'une accessibilité référentielle minimale, qui leur est fournie par le contexte, et dont les séquences nominales détachées (*le piano, le train*) viennent réactiver le référent dans la mémoire discursive. Les constructions pseudo-clivées (ex. *Celle que j'entends, c'est Caroline*), souvent convoquées pour illustrer la notion, présentent d'ailleurs la même particularité en dépit de leur grammaticalisation.

La cataphore présente donc une concaténation référentielle plus complexe que l'anaphore en ce qu'elle suppose trois étapes et non deux : la source, souvent diluée dans un empan discursif étendu, le signe référentiellement dépendant, la mention nominale de rappel ou d'explicitation du référent.

C'est la contiguïté de ces deux derniers segments, seulement retenue dans la description, qui conduit à l'idée d'une symétrie inversée avec l'anaphore.

CHAÎNE DE RÉFÉRENCE

Suite d'expressions linguistiques qui, dans la réalisation écrite ou orale du discours, désignent le même référent, ou, plus exactement, entre lesquelles l'interprétation établit une corrélation référentielle. Les chaînes de référence peuvent être formées par des relations anaphoriques. En ce cas, le lien entre les expressions manifeste une dépendance, linguistiquement marquée, entre un antécédent et des formes de rappel : ex. *Un client entra. L'homme portait une vareuse mal ajustée. Il semblait agité.* Les chaînes de référence peuvent être formées par des expressions entretenant entre elles des relations non spécifiquement linguistiques, établies sur la base d'un savoir présumé partagé entre l'énonciateur et le coénonciateur et faisant intervenir des connaissances sur le monde. Ainsi, entre les expressions *le précepteur d'Alexandre, le stagirite, Aristote* disposées dans une séquence textuelle, l'interprétation établira un maillage référentiel d'une part sur la base d'un ensemble de connaissances culturelles lui permettant de construire la corréférence, d'autre part sur la base de phénomènes positionnels liés au mode de développement des informations dans la séquence et permettant d'établir une corrélation discursive entre ces expressions, corrélation nécessaire à l'identification d'une chaîne. Les relations thématiques jouent un rôle décisif dans la concaténation référentielle.

CLASSIFIANCE / NON-CLASSIFIANCE

Les notions de classifiante et de non-classifiante ont été exposées par Jean-Claude Milner (*De la syntaxe à l'interprétation*), dans le cadre d'une étude portant sur l'interprétation exclamative des noms et des adjectifs. Cette opposition notionnelle est généralement exploitée en sémantique lexicale, textuelle et discursive pour l'analyse de la subjectivité énonciative, et particulièrement pour le traitement des concepts flous et approximatifs.

Dans cette perspective, les noms dits *ordinaires* sont réputés classifiants en ce qu'ils désignent une classe d'éléments précisément définie. Parmi les caractéristiques des noms ordinaires, Jean-Claude Milner relève les propriétés suivantes. Ils déterminent leur référent par eux-mêmes. En fonction attributive, dans un énoncé en *être*, ils contribuent à marquer l'appartenance d'un élément à une classe, laquelle peut être définie indépendamment de l'acte énonciatif où elle apparaît (ex. *X est un député d'opposition*). Ce jugement d'appartenance à une classe, dans les assertions attributives, peut être négativé (ex. *X n'est pas un député d'opposition*), mais, positives ou négatives, ces assertions ont les mêmes propriétés. Les noms ordinaires peuvent être employés de manière oppositive pour identifier dans un ensemble un sous-ensemble précis (ex. *Les élus protestent, et plus particulièrement les députés*). La substitution d'un nom ordinaire par un autre affecte nécessairement l'interprétation de l'énoncé, ce qui témoigne du fait qu'ils expriment un sens lexical très précisément déterminé.

Cette approche des noms ordinaires peut être transposée à certains adjectifs, qui, comme les adjectifs de couleur, manifestent un fonctionnement classifiant. Soit l'adjectif *bleu*, permettant de délimiter la classe des objets ayant la propriété *être bleu*. Cette propriété est définissable objectivement, en dehors de toute énonciation singulière. L'emploi attributif de l'adjectif énoncera donc, selon la forme positive ou négative de l'assertion, un jugement d'appartenance ou de non-appartenance du référent nominal à l'ensemble des objets bleus.

Les propriétés des noms ordinaires s'opposent, selon Jean-Claude Milner, à celles des noms dits *de qualité*, réputés non classifiants. Les noms de qualité peuvent être employés de manière non autonome comme substituts, et donc tenir leur référence d'un nom ordinaire antécédent. En fonction attributive, ils n'expriment pas nécessairement une appartenance, ils peuvent également énoncer une insulte, et manifester ainsi un fonctionnement assimilable à celui des performatifs (ex. nom ordinaire : *Tu es un avocat*, nom de qualité : *Tu es un salaud*). Ce qui fait dire à Milner que les noms de qualité fonctionnent, relativement à l'acte de langage qu'est l'insulte, comme la première personne du présent

dans *je promets*, relativement à l'acte de langage qu'est la promesse. Ils sont indissociables de l'énonciation singulière où ils figurent (voir *Acte de langage*). Cette performativité des noms de qualité se retrouve dans leur emploi en assertion négative et dans le discours indirect. Si l'on confronte *tu es un salaud* à *tu n'es pas un salaud*, on observe que l'assertion négative ne présente pas davantage d'effets pragmatiques qu'une assertion attributive ordinaire, de forme positive ou négative. Le fait qu'une fois négativé le nom de qualité perde ses propriétés pragmatiques spécifiques permet d'établir une distinction nette avec les noms ordinaires, qui, quelle que soit la forme de l'énoncé, maintiennent leurs propriétés. Si l'on confronte à présent *La secrétaire m'a dit que le professeur X ne viendrait pas* à *La secrétaire m'a dit que ce salaud ne viendrait pas*, on observe que dans le cas de l'emploi du nom ordinaire *professeur* deux interprétations sont envisageables : le mot *professeur* est assumé par la secrétaire, dont on rapporte les propos, ou bien il est assumé par le sujet de l'énonciation (*je*), et, dans ce cas, la secrétaire peut ne pas l'avoir employé, par ignorance de la fonction occupée par X, ou pour d'autres raisons. Une telle ambiguïté s'observe également dans le cas de l'emploi du nom de qualité *salaud*, qui peut être une parole de la secrétaire, rapportée en discours indirect, ou bien une insulte proférée par l'énonciateur et introduite dans l'énoncé comme un commentaire personnel. Mais, comme le note Milner, dans les deux cas, le sujet de l'énonciation (*je*) assume l'insulte. D'où il ressort qu'on ne peut énoncer un nom de qualité sans énoncer également, en la prenant à son compte, la valeur affective de ce nom. Enfin, on notera que les noms de qualité ne manifestent pas la capacité restrictive des noms ordinaires, et que leur substitution ne bouleverse pas l'interprétation de l'énoncé. Si, dans l'exemple donné plus haut, on substitue *cet imbécile* à *ce salaud*, la valeur d'insulte de l'énoncé n'en est pas affectée.

Cette approche des noms de qualité peut être transposée à certains adjectifs susceptibles de recevoir l'exclamation (ex. *admirable, ravissant, sinistre*, etc.), qui en emploi attributif ne marquent *stricto sensu* aucun jugement d'appartenance. Il n'existe pas de classes précisément et objectivement définies dont les constituants pourraient être qualifiés d'*admirables*, de *ravissants* ou de *sinistres* en dehors de l'énonciation singulière où ils figurent.

COHÉSION / COHÉRENCE

Dans l'étude linguistique des textes, on oppose fréquemment la cohésion et la cohérence. La notion de cohésion désigne les faits de continuité et de progression sémantiques et référentielles produits dans un texte par un dispositif spécifiquement linguistique. Entrent dans ce dispositif, pour l'essentiel, les connecteurs (conjonctions et adverbess servant à marquer les relations sémantiques entre les phrases et entre les séquences textuelles, autrement dit servant à la connexité), les chaînes de référence, et les progressions thématiques. Il s'agit là de procédés de structuration textuelle. La notion de cohérence désigne des propriétés pragmatiques qui assurent l'interprétabilité d'un texte, par exemple des données informationnelles, portant sur des actions ou des situations, qui sont susceptibles d'être congruentes avec le monde de celui qui évalue ces données. Entrent dans ces propriétés, des connaissances culturelles, des valeurs morales ou idéologiques, des lieux communs, etc., c'est-à-dire un savoir présumé partagé.

CONNECTEUR

Le terme de *connecteur* connaît trois principaux types d'emplois en sciences du langage, étroitement corrélés. Le premier lui vient de la logique, où le terme peut être défini, par distinction avec le terme d'opérateur, comme un foncteur ayant pour argument une paire ordonnée de propositions :

Syntaxiquement, un connecteur logique (noté ici $*$) est une fonction qui a pour argument un ensemble ordonné de propositions (P, Q) et pour valeur une nouvelle proposition (S), ce que l'on peut représenter par la notation suivante : $*(P, Q) \rightarrow S$. La sémantique d'un connecteur consiste à attribuer une valeur de vérité à la proposition S relativement aux valeurs de vérité assignées aux propositions P et Q .

J. Moeschler & A. Reboul, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Éditions du Seuil, 1994.

Le deuxième emploi s'est développé en pragmatique, par les diverses approches non formalistes des connecteurs en langue naturelle (Grice, Gazdar, Ducrot, Anscombe), destinées à rendre compte des processus inférentiels déclenchés par l'usage de mots comme *et, mais, si*.

Le troisième emploi, nettement englobant, s'est développé en sémantique discursive et textuelle pour désigner des mots ou des expressions (conjonctions, adverbes, syntagmes prépositionnels, etc.) dont la fonction est de lier des séquences discursives de nature phrastique ou textuelle à des fins de cohésion et de cohérence du discours. La notion s'ouvre en ce cas, comme l'a montré Jean-Michel Adam (1989, 1990), d'une part (i) aux expressions qui assurent une simple fonction de connexion (organiseurs spatio-temporels : ex. *à droite, à gauche, d'un côté, de l'autre, la veille, le lendemain, plus tard, ensuite*, etc. ; organisateurs additifs et intégratifs procédant fréquemment de manière énumérative : ex. *et, d'une part, d'autre part, de même, également, en premier lieu, par ailleurs*, etc.), (ii) d'autre part aux expressions qui combinent une fonction de connexion et une fonction de prise en charge énonciative (connecteurs de reformulation : ex. *en somme, bref, finalement, au bout du compte, enfin*, etc. ; connecteurs de structuration conversationnelle : ex. *ben, alors, euh, tu sais*, etc.) ; (iii) et enfin aux expressions qui combinent fonction de connexion, fonction de prise en charge énonciative et fonction d'orientation argumentative (connecteurs argumentatifs : ex. *pourtant, cependant, toutefois, certes, car, parce que, puisque, si*, etc.).

CONNEXITÉ

Dérivé de l'adjectif *connexe*, formé sur le latin *connexus*, du verbe *connectere*, « lier ensemble ». Le terme de *connexité* sert à désigner certaines relations de cohésion dans un texte, et, plus largement, dans un discours, relations dont le fonctionnement linguistique et pragmatique est pris en charge par des marqueurs de connexité (ou connecteurs). Ces marqueurs opèrent principalement au niveau transphrastique et au niveau de la structure séquentielle du texte ou du discours. La connexité est une propriété formelle fondamentale du texte et du discours. Toutefois, contrairement à l'enchaînement anaphorique, elle ne saurait être tenue pour une condition nécessaire de la cohésion et de la cohérence des grandes masses verbales. Un texte peut être faiblement empreint de connexité sans que l'interprétabilité et la continuité informationnelle aient à en souffrir.

CONTEXTE / COTEXTE

La notion de contexte connaît de nombreuses applications, et des caractérisations diverses que permet d'identifier un large volant d'oppositions terminologiques récurrentes, fréquemment interchangeables (contexte/cotexte, contexte/situation, contexte linguistique/contexte situationnel, etc.).

L'opposition contexte/cotexte, notamment, sert à distinguer d'une part les déterminations extralinguistiques ou non spécifiquement linguistiques qui composent la situation d'énonciation (les participants à l'échange conversationnel, leurs savoirs, leur rôle institutionnel et discursif, le cadre spatio-temporel, l'objectif de la communication, le genre du discours, le mode d'interaction verbale, etc.) ; d'autre part l'environnement linguistique d'un constituant, c'est-à-dire le discours précédant ou suivant son apparition dans une séquence linguistique.

La pragmatique, à la suite des travaux de Dan Sperber et Deirdre Wilson sur la pertinence, a employé la notion de contexte pour désigner l'ensemble des informations dont dispose le coénonciateur pour interpréter le discours dans l'échange conversationnel. Dans cette perspective, le contexte n'est pas donné mais construit au fil du discours, et formé de propositions qui se dégagent de l'interprétation des énoncés qui précèdent.

Au plan épistémologique, comme le fait apparaître François Rastier (1998), la notion de contexte permet de problématiser la complexité linguistique et le statut de l'interprétation dans l'analyse, en opposant notamment deux traditions antagonistes : la tradition logico-grammaticale, centrée sur le signe, et la tradition rhétorico-herméneutique, centrée sur le texte.

CORÉFÉRENCE

La coréférence est la relation qu'entretiennent des expressions linguistiques qui, en discours, désignent le même référent. On tient généralement la relation anaphorique, et plus largement, la relation endophorique, pour le prototype de la coréférence, en ce qu'elle manifeste dans la plupart des cas cette identité référentielle entre deux termes (voir *Endophore/exophore*). Ainsi, dans *L'avion devait atterrir vers 10 h, mais il n'a pas pu décoller en raison des intempéries*, le pronom *il* rappelle le syntagme *L'avion*, qui forme son antécédent, et il adopte sa référence. La relation entre ces deux expressions est à la fois une relation de rappel (ou reprise), marquant donc une dépendance interprétative, et une relation de coréférence.

En fait, l'anaphore peut parfois échapper à la relation coréférentielle, particulièrement dans le cas de l'anaphore dite *associative*, qui présente son référent comme identifiable, et donc comme déjà introduit dans le discours, alors qu'il n'a fait l'objet d'aucune mention directe préalable. Ce qui s'observe, par exemple, dans *On est arrivé dans un village, l'église était fermée* (voir *Saillance*), où *l'église* fonctionne comme une expression associée au référent du syntagme indéfini *un village*, lequel joue le rôle, non pas d'antécédent à proprement parler, puisqu'il n'y a pas reprise d'un segment de discours, mais de déclencheur de la dépendance interprétative entre les deux termes. La relation référentielle, nullement ambiguë, entre *un village* et *l'église* s'établit sur la base d'une représentation du monde présumée partagée, selon laquelle un village a une église. C'est donc une relation référentielle générique, qui ne peut en aucune manière être décrite par la notion de coréférence (une église n'est pas un village).

On notera encore que le lien de solidarité souvent établi entre coréférence et anaphore résiste au cas des pronoms dits *de paresse*, illustrant des faits de *référence croisée* (voir Gilles Fauconnier, *La Coréférence : syntaxe ou sémantique ?*). Ainsi, dans l'exemple suivant, emprunté à Denis Apothéoz (*Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*) : *Je vais mettre ma voiture dans le garage. Toi, tu peux la laisser devant la maison*, le pronom *la*, qui désigne une voiture, ne peut être pourtant en coréférence avec le syntagme *ma voiture*. On a affaire ici à ce que certains linguistes ont appelé un fait de *cosignifiante*. Le fonctionnement du pronom de paresse *la* consiste, en faisant l'économie de l'emploi du mot, à exploiter le signifié du lexème *voiture*, introduit préalablement dans l'énoncé, pour référer à un objet autre que celui qui est désigné par le syntagme *ma voiture*. Jean-Claude Milner, dans *Ordres et raisons de langue*, parle dans ce cas d'un fait de coréférence virtuelle sans coréférence actuelle (voir *Référence/référent*).

Enfin, s'il demeure que la coréférence est fréquemment manifestée par la relation endophorique, on ne saurait l'y réduire. D'autres structures linguistiques sont susceptibles de faire apparaître des faits de coréférence. L'apposition, par exemple, est une catégorie fonctionnelle qui, dès le Moyen Âge, est décrite comme la relation syntaxique entre deux noms désignant une même réalité extralinguistique. Ce qui est illustré dans les grammaires latines par des tours du type *animal homo* ("l'animal homme"), *urbs Roma* ("la ville de Rome"), *Caesar vir magno ingenio* ("César, homme de grand esprit"), etc. Une telle approche de la notion d'apposition s'est maintenue dans la description grammaticale jusqu'à une époque très récente. L'analyse approfondie de ces constructions (voir *Langue française* n° 125), et plus particulièrement des constructions détachées, qui sont les seules à pouvoir prétendre à l'étiquette d'*apposition*, a fait apparaître que le détachement et la prédication seconde, qui les caractérisent, bloquent toute possibilité de fonctionnement référentiel séparé de l'élément détaché. Ce qui explique que l'on soit fondé à regrouper dans la catégorie appositive tout à la fois des syntagmes nominaux et adjectivaux. L'élément détaché, qu'il soit pourvu d'un déterminant ou non, ne désigne pas le même référent que celui de son support, car il n'est pas dans une position syntaxique qui lui permette de réaliser un acte de désignation. Il prédique, à la manière d'un caractérisant non déterminatif, une ou plusieurs propriétés de ce support, et forme, avec cet élément, autrement dit dans sa dépendance, une cellule référentielle et informationnelle.

Dans le cas de l'apposition, la coréférence apparaît bien comme une illusion explicative. La longévité de cette illusion dans la description grammaticale se comprend, entre autres, par le fait que fréquemment les usages de la notion de coréférence mêlent indistinctement des phénomènes relatifs à la concordance morphosyntaxique entre deux segments de discours, et des phénomènes relatifs à

l'identité référentielle entre deux groupes. La dimension référentielle de la coréférence se trouve ainsi occultée au bénéfice d'une approche grammaticale de la notion, et les conditions syntaxiques des mécanismes référentiels à l'oeuvre dans le discours négligées au profit de la configuration morpholexicale des syntagmes. La notion de coréférence, on le voit, pose finalement plus de problèmes qu'on ne souhaitait lui en voir résoudre.

DISCOURS / TEXTE

Les notions de discours et de texte entrent fréquemment en concurrence dans l'analyse linguistique, qu'il s'agisse, par exemple, de décrire les faits de cohésion et de cohérence, ou d'établir des typologies. Cette concurrence s'est longtemps réglée au bénéfice du discours, d'installation plus ancienne que le texte en linguistique, et employé avec des valeurs très diverses et à différents niveaux d'analyse. On pensera entre autres au discours comme langage mis en action, c'est-à-dire comme langue assumée et actualisée par un sujet parlant, comme instance d'énonciation, comme mécanisme conditionnant l'énoncé, comme énoncé de volume supérieur à la phrase, comme échange conversationnel, ou encore comme système de contraintes régissant la production des énoncés d'un point de vue social ou idéologique, voire comme système de signes non verbal (voir Georges-Elia Sarfati, *Éléments d'analyse du discours*). Quant au texte, on l'a longtemps relégué au rôle de corpus.

Les développements de l'analyse de discours et de la linguistique des textes ont permis de clarifier quelque peu les champs d'application respectifs de chacune des deux notions. Partant des travaux de François Rastier (*Sens et textualité*), on réservera la notion de discours à un ensemble d'usages linguistiques codifiés, ensemble qui est subordonné à une pratique sociale (discours juridique, religieux, scientifique, etc.), et on réservera la notion de texte à une suite linguistique autonome, qu'elle soit orale ou écrite, constituant un objet empirique, cohésif et cohérent, et produite par un énonciateur dans le cadre d'une pratique sociale spécifique. Dans cette perspective, il apparaît que le système linguistique ne saurait produire à lui seul un texte. D'autres codifications sociales entrent en jeu, et notamment le genre. Un discours est donc articulé en divers genres correspondant à autant de pratiques sociales. Si bien que, comme le suggère François Rastier, un genre est ce qui rattache un texte à un discours.

DYNAMIQUE COMMUNICATIONNELLE

Le fonctionnalisme, tel qu'il s'est développé au cours des années 1960-1970 dans le *Cercle linguistique de Prague*, a élaboré la notion de perspective fonctionnelle de la phrase (*Functional Sentence Perspective : FSP*) à partir du postulat selon lequel la fonction d'un énoncé est principalement de fournir au destinataire une information ou un ensemble d'informations que le discours n'a pas mises à sa disposition, et qui dans cette perspective sont analysées comme nouvelles. Le fonctionnalisme pragois s'est donné pour tâche de décrire la distribution dans l'énoncé de cet apport d'information, cherchant à distinguer, par le biais d'observations grammaticales portant notamment sur l'ordre des constituants, ce qui est « connu » (déjà donné par le contexte verbal) et ce qui contribue au développement d'informations « nouvelles ». La notion de dynamique communicationnelle (adaptation de *Communicative Dynamism*) s'inscrit dans cette perspective. Elle a été approfondie notamment par F. Daneš, J. Firbas.

Distinct de l'étude de la structure formelle des phrases, l'examen de la structure fonctionnelle des énoncés, a permis de mettre en place quelques concepts qui ont connu un développement important jusque dans les années 1990 : (i) l'opposition thème/rhème, de nature fonctionnelle *stricto sensu*, qui marque principalement la distinction entre ce dont on parle, l'objet du discours (thème), et ce que l'on veut communiquer à propos de cet objet (rhème) ; (ii) l'opposition donné/nouveau, de nature cognitive, qui repose sur l'idée que l'information située en position thématique (par exemple en position frontale) correspond en général à une information appartenant déjà au champ de la conscience au moment de l'énonciation, et qu'elle est donc récupérable situationnellement ou anaphoriquement, l'information nouvelle contribuant quant à elle à faire « avancer » la communication.

ENDOPHORE /EXOPHORE

L'endophore et l'exophore sont des instruments de référence exploités par l'énonciateur. On parle ainsi de référence *endophorique* et de référence *exophorique*. On rappellera que *-phorique* signifie « qui renvoie à ». Cette relation peut s'exercer à l'intérieur (*endo-*) du discours : l'endophore désigne un mode de référence où le référent est localisé dans le contexte verbal (ou cotexte), qu'il s'agisse d'un contexte d'amont (une forme linguistique de rappel est en relation avec un antécédent : anaphore, ex. *L'opéra, ça la passionne*) ou qu'il s'agisse d'un contexte d'aval (une forme linguistique d'annonce est en relation avec un terme qui lui est postposé : cataphore, ex. *Il n'y que ça qui l'intéresse, l'Italie*). La relation référentielle peut également s'exercer à l'extérieur (*exo-*) du discours : l'exophore (ou deixis) désigne un mode de référence où le référent est localisé dans la situation extralinguistique (ex. *Tiens-moi ça, s'il te plaît*). Les signes qui servent à la référence exophorique (ou déictique) ont la particularité de ne pouvoir être interprétés indépendamment du repérage spatial et temporel de l'énonciation (voir *Indexical*). Il existe d'ailleurs en français, comme dans d'autres langues, de nombreuses paires d'expressions de même signifié dont l'une manifeste un emploi déictique, l'autre un emploi non déictique (ex. *hier/la veille, demain/le lendemain, aujourd'hui/ce jour-là, ce soir/ce soir-là*, etc.). On retiendra que dans le cas de l'endophore la relation référentielle est fréquemment décrite par le terme de *renvoi*, dans le cas de l'exophore par le terme de *désignation* (voir *Anaphore, Cataphore, Contexte / Cotexte*).

Cette typologie traditionnelle, en dépit de son apparente commodité, pose en fait bien des problèmes. A commencer par celui de la *cataphore*, qui est une relation complexe qu'on ne saurait tenir pour une relation strictement inverse de l'anaphore : par exemple, dans *Il n'y a que ça qui l'intéresse, l'Italie*, on accepte difficilement l'idée que le référent du pronom *ça* (représenté par le syntagme *l'Italie*) n'ait pas fait l'objet d'une mention préalable, directe ou indirecte. En outre, le référent d'un terme endophorique, à proprement parler, n'est pas situé dans le contexte linguistique. Ce qui y est situé c'est un syntagme désignant le référent en question. On notera encore que l'anaphore dite associative (ex. *On est arrivé dans un village, l'église était fermée*), ne répond pas tout à fait à la définition qui a été faite de l'endophore, dans la mesure où l'expression anaphorique (*l'église*) ne reprend aucun segment de discours. Le syntagme *un village* ne joue donc pas dans cet exemple le rôle d'un antécédent (voir *Coréférence, Saillance*). Ce qui conduit à considérer qu'en fait une expression référentielle n'opère pas sur un segment textuel mais plutôt sur une représentation. Enfin, on précisera que le fonctionnement textuel de l'exophore (ou deixis) est bien différent de son fonctionnement situationnel dans le cadre de l'interaction verbale. Par exemple, la deixis textuelle ne réfère pas à un lieu, à un moment, ou à un participant de l'échange, mais à un lieu ou à un moment du texte, ce qu'indiquent des expressions courantes comme *ci-dessus, plus haut, au chapitre précédent*, etc. De même, pour la deixis dite *mémorielle*, qui procède à une désignation *in absentia*, c'est-à-dire sans mention préalable ni présence situationnelle du référent, et qui par conséquent entre difficilement dans le cadre de l'opposition endophore/exophore : « Nous allons le soir au café; on est trois ou quatre anciens camarades; on joue sa demi-tasse, son petit verre et l'on fait brûler son eau-de-vie ! *Cette fumée, cette odeur d'alcool, le bruit des billes [...]* » (J. Vallès, *L'Enfant*, cité par D. Apothéloz, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*). Voilà autant de points de résistance à ces deux notions, fréquemment sollicitées en sémantique discursive et textuelle.

INTERPRÉTABILITÉ

L'interprétabilité désigne la conformité d'une phrase aux règles de la cohérence sémique. Certains lexèmes présentent des sèmes (voir *Sème*) qui sont incompatibles, et leur association syntaxique est d'un coût interprétatif que l'on juge excessif, en dépit de la grammaticalité de la phrase, ce qui rend l'énoncé ininterprétable. C'est le cas par exemple dans *L'écrivain ne suscitera pas les fougères pendant des litres*. Mais le contexte peut être déterminant, et l'on pourrait ici, après tout, en imaginer un qui contribue à modifier cette évaluation. Certains énoncés poétiques contournent d'ailleurs avec une subtile ambiguïté ces règles de cohérence sémique.

ISOTOPIE

La notion d'isotopie a été introduite en linguistique par Algirdas-Julien Greimas (*Sémantique structurale*), qui l'a importée du domaine de la physique. Chez Greimas l'isotopie linguistique est définie tout d'abord de manière très extensive pour désigner toute répétition significative d'unités linguistiques, quelle que soit la nature de ces unités (phonèmes, morphèmes, graphèmes, etc.). La notion sert donc à évoquer d'une part l'identité et la similarité, d'autre part l'appartenance à un champ ou à un lieu (*isos* et *topos* signifient respectivement en grec « égal » et « lieu ou place »). Par exemple, dans *Les feuilles tombent*, la redondance des morphèmes de pluriel dans chacun des trois mots de cet énoncé constitue une isotopie morphologique.

Mais Greimas s'est surtout attaché à développer une théorie de l'isotopie sémantique. Dans cette perspective la notion désigne la récurrence d'un sème ou d'un groupe de sèmes dans un énoncé ou un ensemble d'énoncés (voir *Sème*). Par exemple, dans *Caroline se promène en chantonnant*, on relève deux sèmes génériques communs à *Caroline*, *se promène* et *chantonnant* : les sèmes /animé/ et /humain/. La relation d'identité entre les trois occurrences de ces deux sèmes produit un effet d'équivalence entre les trois signifiés des mots qui les comportent. Cette récurrence sémique rend cet énoncé isotope. La sélection comme sujet grammatical du syntagme *La cathédrale*, qui comporte les sèmes génériques /non animé/ et /non humain/, créerait à l'inverse une rupture d'isotopie. On appelle *allotopie* une relation de disjonction entre deux sèmes qui comportent des sèmes incompatibles. Ce qui est le cas de la paire *La cathédrale/se promène* et de la paire *La cathédrale/chantonnant*, respectivement allotopes. On appelle *poly-isotopie*, au sens le plus courant du terme, la propriété d'une séquence linguistique qui comporte plusieurs isotopies. François Rastier a montré, par exemple, comment dans le sonnet liminaire du recueil *Poésies* de Mallarmé, intitulé « Salut », l'entrelacs des trois isotopies génériques constitutives //navigation//, //banquet//, //littérature// joue sur la densité sémantique du texte et sur la plurivocité du lexique. On retiendra que la notion d'isotopie est une notion primordiale en sémantique du texte, et qu'elle joue un rôle crucial dans les faits de cohésion.

PROGRESSION THÉMATIQUE

Un texte n'est pas une suite de phrases, c'est une séquence linguistique formant une unité informationnelle, qui, pour être reconnue comme telle par l'interprétation, doit satisfaire au moins à deux règles fondamentales de la cohésion discursive : la règle de continuité référentielle, qui assure une forme de permanence thématique minimale dans le texte (voir *Thème/rhème*), et la règle de progression des informations. Un texte ne saurait en effet, sans rompre avec ce principe de cohésion, développer la même information d'une phrase à l'autre, pas plus qu'il ne saurait faire varier l'objet du discours à chaque phrase, puisque dans ce dernier cas les éléments informatifs, ancrés sur un support informationnel sans cesse renouvelé, interdiraient toute dynamique et donc toute progression. La notion de progression thématique, telle qu'elle a été développée par Bernard Combettes (*Pour une grammaire textuelle - La progression thématique*), recouvre ces deux règles de la cohésion du texte.

On recense le plus souvent trois schémas de progressions thématiques, que des masses textuelles étendues peuvent solliciter en alternance. Dans la progression linéaire (ou évolutive) tout ou partie du rhème (Rh) d'une phrase ou d'un groupe propositionnel autonome constitue l'origine du thème (Th) de l'unité suivante, selon le modèle : Phrase 1 : Th1 → Rh1; Phrase 2 : Th2 (=Rh1) → Rh2; Phrase 3 : Th3 (=Rh2) → Rh3, etc. (ex. *Dans le jardin, il y a un arbre. Sur l'arbre, il y a des feuilles. Sous les feuilles, il y a des oiseaux*). Cette structure, très marquée, souligne l'enchaînement des faits narrés ou décrits, mais elle se rencontre aussi dans un cadre argumentatif.

La progression à thème constant se caractérise par la reprise d'un même référent en poste thématique de phrases ou de propositions successives, selon le modèle : **Phrase 1** : Th1 → Rh1; **Phrase 2** : Th1 → Rh2; **Phrase 3** : Th1 → Rh3, etc. (ex. *Les choucas sont voisins de la corneille. Ces corvidés sont de taille moyenne. Ils vivent surtout en montagne*). Ici, la chaîne de référence, qui en général s'agence textuellement en chaîne anaphorique, est constituée par les unités: *les choucas*, *ces corvidés*, *ils*.

La progression à thèmes dérivés fait jouer un hyperthème, qui occupe soit un poste thématique (Th= hyperthème), soit un poste rhématique (Rh = hyperthème), et qui est soit explicite, soit contextuellement inférable. Cet hyperthème constitue le point d'ancrage d'une chaîne de sous-thèmes (Th), selon le modèle : **Phrase 1** : Th1 (= hyperthème) → Rh1 (ou Th1 → Rh1 = hyperthème); **Phrase 2** : Th2 → Rh2; **Phrase 3** : Th3 → Rh3, etc. (ex. *Cadet Rousselle a trois garçons. L'un est voleur. L'autre est fripon. Le troisième est un peu ficelle*).

RÉFÉRENCE / RÉFÉRENT

La référence est généralement définie comme la relation qui unit une expression linguistique en emploi dans un énoncé avec « l'objet du monde » qui est désigné par cette expression. On appelle *référent* cet « objet du monde ». Par exemple, dans *C'est la plage dont je t'ai parlé*, le syntagme *la plage* peut être décrit comme une expression référentielle désignant un « objet du monde », en l'occurrence un lieu, qui s'inscrit dans un réel dit « extralinguistique ». Partant du fait que c'est par le moyen de leur sens lexical que les signes linguistiques sont unis à leur référent, Jean-Claude Milner a proposé de distinguer d'une part la référence actuelle, qui décrit l'acte de référence réalisé au moyen de l'expression en emploi dans le discours, et la référence virtuelle, qui décrit le sens lexical de l'expression permettant d'accomplir cet acte de référence : « Une unité lexicale ne peut avoir de référence actuelle que si elle est employée; hors emploi, elle ne peut évidemment comporter que les conditions d'une éventuelle référence actuelle, c'est-à-dire sa référence virtuelle » (Jean-Claude Milner, *Ordres et raisons de langue*).

Cette approche « extralinguistique » du référent, qui facilite la description lorsqu'elle porte sur des énoncés non contextualisés, pose en fait bien des problèmes lorsque l'on réintroduit le contexte dans l'analyse. A commencer par le problème de l'existence du référent. Référencer à un objet implique l'existence de cet objet, même dans le cas des objets imaginaires, qui ne sont pas moins que d'autres susceptibles de désignation. Mais pour leur ouvrir la référence on est tenu d'étendre la notion aux *mondes possibles*. La réalité n'est plus en ce cas préexistante au discours mais construite par le discours. Le monde réel devient, dans cette perspective, une conceptualisation car le « monde » n'est jamais qu'un monde perçu, c'est-à-dire une représentation. Les classes d'objets et leurs propriétés sont en fait celles que la conscience délimite. On retiendra que la notion de référence gagne en consistance si on la décrit comme un ensemble de phénomènes liés à la référenciation. La référenciation est un acte qui consiste à saisir les objets du monde (physiques ou conceptuels), et à les présenter en discours.

SAILLANCE

La notion de saillance est employée en sémantique du discours pour décrire le statut de centralité de certains référents dans la conscience de l'énonciateur. Un référent est saillant s'il s'impose à l'attention. Certaines entités représentées dans le discours sont pensées comme plus centrales ou plus pertinentes que d'autres; elles jouissent par conséquent d'une accessibilité référentielle plus importante. On peut distinguer une saillance locale et une saillance cognitive. Un référent est saillant localement s'il vient d'être évoqué et qu'il est encore présent dans la conscience de l'énonciateur, ou bien si, dans la situation de communication, il s'impose à l'attention des interlocuteurs par ses propriétés perceptives (visuelle, auditive, olfactive, etc.). Un référent est saillant cognitivement s'il relève de connaissances ou de représentations conceptuelles qui sont présumées partagées par l'énonciateur et par le destinataire du discours. La notion de saillance est particulièrement utile pour décrire le fonctionnement des anaphores. Par exemple, les anaphores associatives, qui présupposent que leur référent est identifiable alors qu'il n'a pas été mentionné dans le discours (ex. *On est arrivé dans un village, l'église était fermée*) reposent sur le phénomène de saillance cognitive.

SÈME

L'analyse dite *sémique* (ou *componentielle* chez les linguistes américains, adjectif formé à partir de *components*, « composants ») est un mode d'analyse du sens lexical qui s'est développé en sémantique

structurale vers le milieu du XX^e siècle. Cette sémantique définit le sens comme un rapport linguistique entre signifiés, signifiés qu'elle décrit en adoptant la notion de trait distinctif empruntée à la phonologie structurale. L'objectif de cette analyse est donc de déterminer la substance sémantique d'un morphème ou d'un mot par l'étude comparée, c'est-à-dire différentielle, des signifiés dans un ensemble lexical donné constituant un corpus.

Le sème est la plus petite unité de signification définie par l'analyse. N'étant pas susceptible d'une réalisation indépendante, le sème est toujours réalisé à l'intérieur d'un signifié. Il constitue un trait distinctif de signification. On appelle *sémème* l'ensemble des sèmes d'un morphème ou d'un mot, autrement dit le signifié de cette unité lexicale. Soit les noms *chien* et *chienne* : le sémème de *chien* est composé entre autres des sèmes /non humain/, /animé/, /mâle/; le sémème de *chienne* est composé entre autres des sèmes /non humain/, /animé/, /non mâle/. La comparaison sémique de ces deux mots fait apparaître le sème /mâle/ comme un sème permettant d'établir une distinction sémantique entre ces deux mots. On appelle *archisémème* l'ensemble des sèmes qui sont communs à plusieurs sémèmes. Dans l'exemple précédent, les sèmes /non humain/ et /animé/ constituent l'archisémème des noms *chien* et *chienne*.

Les sèmes peuvent être dénotatifs, c'est-à-dire qu'ils peuvent relever du système linguistique, et contribuer de manière stable à la définition du mot. On parle en ce cas de sèmes *inhérents*. Les sèmes peuvent être connotatifs, c'est-à-dire qu'ils peuvent relever de normes sociales ou individuelles sans perdre pour autant de leur valeur distinctive. On parle en ce cas de sèmes *afférents*. Ainsi dans *bagnole*, pour reprendre un exemple utilisé par François Rastier (*Sémantique interprétative*), le sème connotatif /vulgarité/ s'ajoute au sème dénotatif /véhicule/. Ce sème connotatif est actualisé dans tous les contextes, ce qui maintient sa valeur distinctive et confirme son identité sémique.

L'analyse sémique distingue deux types de sèmes dénotatifs : les sèmes génériques, qui renvoient à des catégories générales communes à plusieurs ensembles lexicaux, et qui jouent souvent un rôle syntaxique, et les sèmes spécifiques, qui permettent de distinguer des sémèmes proches. Ainsi, les mots *timbale* et *gobelet* ont pour sèmes génériques les traits /non animé/, /comptable/, /concret/, traits qui se retrouvent dans bien d'autres groupements lexicaux, et qui les rendront incompatibles avec certains verbes ou certains adjectifs. Dans la série *orange*, *pêche*, *pomme*, les sèmes /avec noyau/, /peau comestible/, par exemple, sont des sèmes spécifiques dans la mesure où ils permettent d'établir une distinction entre ces trois sémèmes voisins. On appelle *classème* l'ensemble des sèmes génériques d'un sémème, et *sémantème* l'ensemble des sèmes spécifiques.

TEXTUALITÉ

En sémantique des textes, la notion de textualité est parfois mise en opposition avec la notion de texte empirique pour suggérer l'idée que le texte ne saurait se réduire à un enchaînement de séquences linguistiques. La textualité, comme processus interprétatif, est ce qui confère au texte le caractère culturel des normes dans lesquelles il s'inscrit nécessairement. Dans cette perspective, comme le propose François Rastier, la textualité ne peut être définie en soi, mais seulement traitée par le biais de la problématique des types de structures textuelles.

THÈME / RHÈME

L'opposition thème/rhème est une opposition de nature informationnelle, qui vise à distinguer dans l'énoncé, d'une part le support de l'information (le thème), ou encore, dans une perspective psycholinguistique, ce qui au moment de l'énonciation appartient déjà au champ de la conscience et figure comme "donné", d'autre part l'information qui est communiquée à propos de ce support (le rhème). Thème et rhème opposent donc des degrés informationnels très différents : le thème, informationnellement faible, correspond au constituant de l'énoncé qui reçoit le degré le moins élevé de la dynamique communicationnelle; le rhème, informationnellement fort, est la partie de l'énoncé qui reçoit le degré le plus élevé de cette dynamique. Soit l'énoncé : *A huit heures, Caroline est allée au théâtre*, formant une réponse à la question *Que s'est-il passé à huit heures ?* Le degré le plus élevé de l'information porte sur la section *Caroline est allée au théâtre*, qui forme par conséquent la partie

rhématique de l'énoncé, en appui sur un support thématique (*A huit heures*), qui évoque une réalité déjà actualisée dans la conscience des partenaires de l'échange, et qui à cet égard ne produit pas d'informations. Toutefois, pour être véritablement opératoire, l'opposition thème/rhème doit être évaluée en contexte. Imaginons que l'énoncé précédent réponde à la question *Qu'a fait Caroline à huit heures ?* La répartition des informations dans l'énoncé sera nécessairement interprétée de manière différente, et seule la section *est allée au théâtre* sera analysée comme rhématique.

L'intérêt de cette approche informationnelle de l'énoncé, développée principalement par les linguistes du Cercle de Prague vers les années soixante, dans le cadre de la "Perspective Fonctionnelle de la Phrase", ne doit pas dissimuler les sérieuses difficultés d'identification des éléments thématiques et rhématiques. On notera en outre que la terminologie sur cette question est des plus instables (thème/rhème, thème/propos, thème/commentaire, topique/commentaire, donné/nouveau, etc.). L'usage actuel (voir Anne-Claude Berthoud, *Paroles à propos*) semble réserver la notion de thème à l'analyse informationnelle conduite au niveau phrastique (thème phrastique), et celle de topique à l'analyse conduite au niveau discursif (thème discursif). On veillera à ne pas confondre l'opposition thème/rhème avec l'opposition sujet/prédicat, de nature grammaticale.

TRANSPHRASTIQUE

À partir du latin *trans*, « par delà ». L'adjectif *transphrastique*, sans doute un peu hâtivement substantivé pour délimiter un domaine des sciences du langage, sert à décrire de manière très large des relations formelles et sémantiques qui s'observent, dans un texte ou dans un discours, au-delà des frontières de la phrase. Ce que l'on a appelé le *transphrastique* dans le courant des années quatre-vingt avait pour vocation d'instituer un champ d'observation et d'analyse de ces phénomènes, que l'on croyait à bon droit prometteur.

L'extraordinaire retard du transphrastique est probablement le fait que la succession des énoncés ne semble pas obéir à des règles grammaticales, l'enchaînement des idées et des interventions dans la conversation n'étant pas régi par des contraintes d'ordre morphologique et/ou syntaxique *stricto sensu*. Dans un texte, monologal ou dialogal, le passage d'une phrase à l'autre doit être *sensé*, conforme à notre vision du monde, à la logique. Le sémantique étant par définition flou, ambigu, et la connexion des phrases souvent ouverte à l'imagination des interlocuteurs, les linguistes habitués aux formes et aux oppositions nettes n'y ont pas vu un objet de recherche. Et pourtant l'impression qu'entre les phrases qui se succèdent dans le discours il y a une suite, une continuité logique et référentielle – qui produit des ensembles d'une complexité croissante jusqu'au niveau plus haut, le texte – devrait persuader les linguistes que continuité, cohésion, élaboration d'unités intermédiaires entre la phrase et le texte reposent sur des moyens langagiers qui les codent, les véhiculent et les rendent compréhensibles et décodables.

S. Stati, *Le Transphrastique*, PUF, 1990.

Mais le domaine du « transphrastique » a souffert très tôt d'un sérieux handicap épistémologique et terminologique, lié notamment à l'abandon progressif des perspectives de la grammaire de texte, dont il couvrait une partie de la problématique, au développement des études portant sur la question de la référence, prises en charge dans une large mesure par la pragmatique, au regain d'intérêt pour l'herméneutique et pour la sémantique interprétative, et bien sûr, et peut-être surtout, au choix du métaterme (*trans-phrastique*), qui manifestait d'emblée une dépendance à l'égard d'une notion non définie (la phrase), révélant de surcroît d'incontournables difficultés d'application à l'oral.